

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUIN 2017 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h05.

- Présentation d'un sommaire de l'état des finances par conseiller Jack Edery.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-101

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2017-102

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2017-103

#### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 775-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 775 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du Règlement n° 775-2 modifiant Règlement n° 775.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 775-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Adoptée

2017-104

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 8 MAI 2017**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 8 mai 2017.

*Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.*

2017-105

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR LES MARGES ARRIÈRE ET LATÉRALE GAUCHE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 28, CHEMIN COLCHESTER, LOT N° 2 089 925, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005).**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage no. 1001-2 article 65 annexe B, afin d'autoriser la marge arrière de 7.32 mètres (24 pieds) au lieu de 7.39 mètres (24.25 pieds) et d'autoriser la marge latérale gauche de 2.44 mètres (8 pieds) au lieu de 2.74 mètres (8.9 pieds) afin de légaliser la situation actuelle et pour permettre l'ajout d'un deuxième étage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 avril 2017, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogations mineures portant sur les marges arrières et latérales;

*Aucune intervention du public n'a été fait;*

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogations mineures pour la propriété située au **28, chemin Colchester**, lot n° 2 089 925, Zone RA-2.

Adoptée

2017-106

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2, POUR DEUX ENTRÉES VÉHICULAIRES ET POUR LA LARGEUR COMBINÉE DES ENTRÉES VÉHICULAIRES ET PIÉTONNE, POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 380, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 852, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage n° 1001-2, article 116 paragraphe 5, pour autoriser deux entrées véhiculaires au lieu d'une seule et, article 118 paragraphe 2, pour que la largeur combinée des entrées véhiculaires et piétonne soit 7.62 mètres (25 pieds) au lieu de 6.1 mètres (20 pieds) afin d'autoriser le projet proposé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 8 mai 2017, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogations mineures portant sur les entrées véhiculaires et piétonnes;

*Aucune intervention du public n'a été fait;*

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogations mineures pour la propriété située au **380, chemin Dufferin**, lot n° 2 088 852, Zone RB-6.

Adoptée

2017-107

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 380, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 582, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement et les modifications des façades pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **380, chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017 soient approuvés. L'agrandissement et les modifications ne respectent que partiellement les aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-108

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR MODIFICATION DE L'ENTRÉE VÉHICULAIRE ET PIÉTONNE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5, CROISSANT MERTON, LOT N° 2 088 872, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification de l'entrée véhiculaire et piétonne pour une maison unifamiliale détachée située au **5, croissant Merton** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017 soit approuvée. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-109

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BALCON POUR UNE MAISON BIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 71, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 658, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la construction d'un balcon pour une maison bifamiliale détachée située au **71, chemin Dufferin** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017 soit approuvée. La nouvelle construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-110

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 199, CHEMIN NETHERWOOD, LOT N° 2 089 497, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

---

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement et les modifications des façades pour une maison unifamiliale située au **199, chemin Netherwood** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017 soient **approuvés**. L'agrandissement et les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-111

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 28, CHEMIN COLCHESTER, LOT N° 2 089 925, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement et les modifications des façades pour une maison unifamiliale située au **28, chemin Colchester** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2017 soient **approuvés conditionnellement**. L'agrandissement et les modifications ne respectent que partiellement les dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :
  - L'option avec deux parties en acrylique est utilisée;
  - Les fenêtres de gauche doivent être identiques aux fenêtres de droite.

Adoptée

2017-112

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 avril au 15 mai 2017, au montant de 1 076 097,34 \$, est par la présente approuvée (550 055,10 \$ pour les chèques et 526 042,24 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2017-113

### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT ET D'ENGAZONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 26 mai 2017, celle de Arbo-Design Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par Michael Goldwax, appuyé par Harvey Shaffer et RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

**ARBO-DESIGN INC**

Contrat pour des travaux d'essouchement  
et d'engazonnement (tel que spécifications) : 75 056.00 \$

T.P.S. (5%) : 3 752.80 \$

T.V.Q. (9.975%): 7 486.84 \$

**Grand Total Taxes Incluses: 86 295.84 \$**

- QU'UN certificat du trésorier sera émis afin d'attester la disponibilité des fonds pour la présente dépense.

*Le Maire William Steinberg appelle le vote.*

**Ont voté en faveur:**

Conseillère Karen Zajdman  
Conseiller Jack Edery  
Conseiller Leon Elfassy  
Conseiller Michael Goldwax  
Conseiller Harvey Shaffer

**A voté contre :**

Conseiller Warren Budning

**En faveur: 5**

**Contre : 1**

Adoptée sur division

2017-114

**APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE RELATIVEMENT À LA RESTRUCTURATION REQUISE EN VERTU DE LA LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL (LOI 15) À L'ÉGARD DES PARTICIPANTS CADRES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15), le 4 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'obligation qui en découle de négocier les paramètres du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT que les modalités de restructuration du régime de retraite ont été présentées aux employés cadres de la Ville et ont été acceptées à l'unanimité par ces derniers;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Karen Zajdman, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'approuver l'Entente intervenue relativement à la restructuration requise en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15) à l'égard des participants cadres;
- De mandater le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville de Hampstead l'entente et tout document nécessaire à la mise en vigueur des nouvelles conditions de retraite.

Adoptée

2017-115

**APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 15 mai 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs auxiliaires,

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs auxiliaires tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-116

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 11 mai 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-117

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 15 mai 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires,

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-118

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des services communautaires et des loisirs, daté du 17 mai 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par la conseillère Karen Zajdman, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-119

### **APPROBATION D'EMBAUCHE DE M. ALEX LAFRENIÈRE À TITRE D' "AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE"**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique, à titre de main-d'œuvre additionnelle pendant la période estivale de vacances;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le commandant à la sécurité publique et la conseillère en ressources humaines recommandent l'embauche de **M. ALEX LAFRENIÈRE** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **M. ALEX LAFRENIÈRE** a débuté son assignation le 30 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **M. ALEX LAFRENIÈRE** à titre d' "**AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**" débutant le 30 mai 2017, pour une période n'excédant pas le 30 septembre 2017, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Une question a été posée par un membre du public et a reçu une réponse du maire et des conseillers.

2017-120

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h56.

Adoptée

(s) William Steinberg \_\_\_\_\_  
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp \_\_\_\_\_  
M<sup>c</sup> Pierre Tapp, greffier